



## Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Le 1 juin 2022

### Déclaration de l'ACCP: Projet de loi C-21 – Armes à feu

Le 30 mai 2022, le gouvernement fédéral du Canada a annoncé l'introduction d'un projet de loi C-21 modifié pour aider à réduire la violence armée au Canada.

L'ACCP estime que la législation proposée reconnaît que la lutte contre la violence armée nécessite une approche de l'ensemble de la société, y compris l'éducation et la prévention pour s'attaquer aux causes profondes, et l'application de la loi pour aider à arrêter les éléments criminels qui commettent des actes de violence dans nos communautés. Nous croyons que le projet de loi C-21 aidera à prévenir la victimisation par arme à feu et à améliorer la sécurité publique.

L'ACCP soutient une approche nationale, plutôt qu'une approche municipale disparate, pour gérer la question des **armes de poing** au Canada. Nous croyons qu'un gel des armes de poing est un moyen de réduire l'accès à ces types d'armes à feu, tout en permettant aux propriétaires d'armes de poing respectueux de la loi de pratiquer leur sport. Cependant, nous continuons à affirmer que la restriction de la possession légale d'armes de poing ne permettra pas de s'attaquer de manière significative au véritable problème : les armes de poing illégales obtenues aux États-Unis qui ont conduit à la tendance actuelle inquiétante de la violence armée qui est largement liée aux gangs, aux gangs de rue et aux groupes criminels organisés plus sophistiqués.

C'est pourquoi nous appuyons particulièrement la mise en œuvre de **nouvelles infractions liées aux armes à feu, l'intensification des contrôles frontaliers et le renforcement des sanctions** pour aider à dissuader les activités criminelles et à combattre la contrebande et le trafic d'armes à feu, réduisant ainsi le risque que des armes à feu illégales se retrouvent dans les communautés canadiennes et soient utilisées pour commettre des infractions criminelles.

L'ACCP est d'accord avec la mise en œuvre d'initiatives qui visent l'utilisation criminelle et le détournement d'armes à feu vers le marché illicite en interdisant l'importation, l'exportation et la vente de **répliques d'armes à feu**, plus précisément celles qui ressemblent à de vraies armes à feu et qu'on ne peut distinguer de près ou de loin des articles authentiques, ou qui peuvent être modifiées pour les transformer en armes mortelles. C'est ce que l'ACCP a demandé au gouvernement dans une résolution adoptée par nos membres en 2000.

L'ACCP soutient également la loi « drapeau rouge » et son objectif de contribuer à réduire la violence fondée sur le sexe, la violence entre partenaires intimes et l'automutilation en limitant l'accès aux armes à feu par ceux qui posent un risque pour eux-mêmes ou pour les autres.

L'ACCP accueille favorablement les changements qui fournissent de **nouvelles autorisations et de nouveaux outils à la police** pour accéder aux informations sur les détenteurs de permis dans le cadre d'enquêtes sur des personnes soupçonnées de mener des activités criminelles.

En ce qui concerne le programme de rachat obligatoire ou l'exigence de rendre **les armes de style d'assaut** inopérables de façon permanente, l'ACCP attend les détails sur la mise en œuvre d'un tel programme, les implications pour les services de police au Canada, ainsi que les attentes à l'égard de la police.

En conclusion, l'ACCP appuie tous les efforts visant l'amélioration de la sécurité du public et des policiers de première ligne. Il faut équilibrer les exigences raisonnables imposées aux propriétaires d'armes à feu responsables avec des mesures de protection permettant d'atténuer l'impact des pires conséquences des armes à feu. Bien que nous soyons d'accord avec les changements proposés dans le projet de loi C-21 en principe, nous devons maintenant nous concentrer sur ce qu'ils signifient en pratique et clarifier le rôle que les services de police sont appelés à jouer dans l'application de ces nouveaux règlements.